

14 QUESTIONS POUR MIEUX COMPRENDRE LE SYSTEME LMD

Que veut dire LMD ?

Trois lettres, L pour Licence, M pour Master, D pour Doctorat.

Trois diplômes nationaux, convertis en équivalence crédits ECTS (European Credit Transfer System - système européen de transfert de crédits).

Trois cycles de formation, qui sont déclinés dans un domaine et portent des mentions afin de mieux préciser le cursus suivi par l'étudiant.

Quelle organisation sur l'année ?

Chaque formation est constituée d'unités d'enseignement regroupées en semestres et validées chacune par un nombre donné de crédits ECTS.

Chaque semestre correspond à 30 crédits ECTS.

La valeur en crédits d'une unité d'enseignement tient compte de la charge de travail personnel demandée à l'étudiant. Autrement dit, un enseignement exigeant (exposés, recherches, etc...) apportera plus de crédits qu'un cours sanctionné par un QCM.

Quel est l'intérêt des crédits ECTS ?

European Credit Transfer System (système européen de transfert de crédits)

Ce système commun à toutes les universités européennes permettra de faire valider facilement une partie de cursus effectuée dans une autre université, ou un autre mode d'enseignement, en France ou en Europe. Les équivalences et passerelles s'en trouveront facilitées.

Il permet en outre à chaque pays de conserver en interne son propre système de notation et d'évaluation et donc d'éviter un trop grand dépaysement aux étudiants.

Qu'est-ce que la nouvelle licence ?

Les licences à BAC + 3, sanctionnent un parcours d'enseignement sur 6 semestres (3 ans) qui correspond au même niveau de formation que l'ancienne licence. L'étudiant au fur et à mesure des semestres choisit son parcours en ayant, selon la mention choisie, une majeure et une mineure.

La majeure correspond aux enseignements obligatoires pour obtenir une licence avec une mention déterminée.

La mineure correspond à des enseignements optionnels que l'étudiant choisit sur une liste élaborée par l'Université.

Il y a deux types de licence : générale et professionnelle.

La licence générale prépare à l'entrée dans un master ou permet de préparer un concours comme le CAPES ou le CAPE. La formation en licence s'inscrit dans une cohérence pluridisciplinaire qui confère un socle de culture générale indispensable au cursus ultérieur.

La licence professionnelle a comme objectif l'entrée dans la vie active et donc de préparer un métier dans un secteur d'activité précis. Elle peut être entreprise après tous les diplômes actuels de niveau bac+2 ou leurs équivalences.

Dans un cursus, les langues sont obligatoires avec l'obtention du CLES 1 (certification en langues de l'enseignement supérieur).

Le CLES est obligatoire pour le concours de l'IUFM.

Au cours de la licence, l'étudiant choisit une mention et éventuellement une spécialité qui peut être déclinée en voie « recherche » ou « professionnelle ».

Exemple : licence économie gestion communication, mention économie appliquée.

Qu'est-ce que le Master ?

Les masters proposent un parcours de formation sur 4 semestres (2 ans) après une licence générale. Ils remplacent dès à présent les DEA, DESS.

Les masters de recherche ont pour suite logique les études doctorales.

Les masters professionnels aboutissent à la vie active ; par dérogation, un étudiant peut être autorisé à poursuivre sur un doctorat.

Au cours du master, l'étudiant choisit une mention et éventuellement une spécialité qui peut être déclinée en voie « recherche » ou « professionnelle ».

Exemple : master sciences et technologies, mention sciences et technologies de l'information et de la communication, spécialité réseau communication, voie recherche.

Qu'est-ce que le Doctorat ?

C'est un diplôme que sanctionne un travail de recherche mené durant 3 ans dans une équipe universitaire, dans un organisme de recherche ou dans une entreprise.

Les intitulés des diplômes

L'intitulé d'une nouvelle licence ou d'un master comprend deux ou trois éléments :

- le domaine de formation
- la mention
- et éventuellement la spécialité.

Les domaines de formation constituent donc le cadre de l'offre de formation. Les mentions précisent le champ disciplinaire ou le domaine d'application ou la finalité professionnelle. Une même mention peut être rattachée à deux domaines différents.

Les spécialités ne doivent être créées que s'il apparaît indispensable de préciser le parcours suivi. L'interdisciplinarité est un élément essentiel de cette rénovation.

Ainsi, par exemple, l'université de Savoie est-elle habilitée à délivrer :

- un master Sciences et technologies mention Sciences appliquées à la montagne
- un master Sciences Humaines et Sociales mention Sciences appliquées à la montagne.

La mobilité

Elle est effective et facilitée. L'étudiant peut en fonction de son projet acquérir des semestres de formation dans toutes les universités françaises ou européennes. La demande de mobilité devant être acceptée par les deux universités. 30 ECTS sont accrédités par semestre.

Les parcours de formation

Les formations sont organisées sous forme de parcours-type.

Ce sont des unités d'enseignement (UE) articulées entre elles de façon à offrir une progression pédagogique et une possibilité de bifurcation.

L'étudiant pourra donc s'orienter progressivement en fonction de son projet professionnel, sans que l'on puisse parler de diplôme à la carte.

En effet les conseils pédagogiques des universités imposent un certain nombre de pré-requis dans les enseignements pour valider un diplôme.

Ceux-ci restant par ailleurs des diplômes nationaux, aucun ne pouvant être délivré si l'université n'a pas reçu l'habilitation correspondante du ministère.

Dans chaque parcours de formation, un étudiant pourra se voir attribué un certain nombre de crédits validant une expérience ou une activité extra-universitaire ; par exemple, être animateur de radio locale pour un futur journaliste. C'est le conseil pédagogique de l'université qui en décide.

La professionnalisation

La professionnalisation qui était déjà introduite dans les universités s'accroît encore avec la mise en place de LMD

Professionnalisation au niveau + 3 avec les licences professionnelles dont la mise en place date de plus de 3 ans, licence surtout présente dans les IUT.

Professionnalisation au niveau BAC + 5 : les masters professionnels remplacent les DESS ; ils doivent obligatoirement s'appuyer sur le savoir-faire des laboratoires mais aussi sur le tissu économique.

L'entrée en IUP (Instituts Universitaires Professionnalisés) a lieu à Bac + 2, le cursus pouvant aboutir à Bac + 4.

Validation des diplômes

Deux mots-clé régissent l'acquisition d'un grade (Licence ou Master) |

Les Unités d'Enseignements, UE, sont **définitivement acquises et capitalisables** dès lors que l'étudiant y a obtenu **la moyenne**.

L'acquisition de l'UE emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Chaque semestre de formation est organisé sous la forme d'unités d'enseignement. Chaque UE est composée d'éléments constitutifs ou ECTS.

Les unités d'enseignement seront déclarées acquises selon les mêmes modalités qu'aujourd'hui :

- compensation des notes sur une moyenne générale dans l' UE
- compensation des UE entre elles sur un semestre
- possibilité d'une session de rattrapage.

Tout semestre validé est acquis définitivement.

Nouveau :

Pour obtenir un master, l'étudiant doit faire la preuve de sa maîtrise d'au moins une langue étrangère.

Les compétences des étudiants à utiliser l'outil informatique seront également évaluées et prises en compte.

Les universités vont mettre en place les dispositifs nécessaires.

Que deviennent les anciens diplômes ?

Ils prennent le nom officiel de « titres ». Ils peuvent être délivrés sur demande à tout étudiant ayant validé le nombre de semestres correspondants. Les MSG, MST...ont vocation à disparaître et à se transformer en masters.

Ces titres restent valables en France mais n'ont pas de reconnaissance officielle au niveau international.

Y aura-t-il une sélection pour préparer un diplôme ?

Les règles qui s'appliquent aujourd'hui vont continuer à s'appliquer tant pour l'entrée à l'université que pour les filières sélectives post-bac. Dans le cas particulier où un diplôme de licence ou de master est la transformation de diplômes existants tels que les DEUG, licences et maîtrises IUP, les MST et MSG, les modalités de recrutement sélectives pourront subsister.

Que va apporter cette réforme ?

Plus de souplesse dans les parcours, les réorientations en cours de cycle seront facilitées par la semestrialisation. Elle devrait rendre plus lisibles pour tous (étudiants, famille, professionnels ...) les niveaux de sorties à Bac +3 et Bac + 5.